

# 5<sup>e</sup> concours de nouvelles

## sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication

### organisé par les bibliothèques « Point-Lecture » de la Communauté de Communes du Monségurais

**Art. 1 :** Les bibliothèques « Point-Lecture » du Monségurais organisent un concours de nouvelles du 2 novembre 2010 au 12 février 2011.

**Art. 2 :** Le concours est gratuit et ouvert à TOUS, petits ou grands.

Quatre catégories seront récompensées : primaire, collégien, lycéen et adulte.

**Art. 3 :** La nouvelle est **individuelle** (sauf pour les classes). Elle ne devra pas excéder 5 pages numérotées, dactylographiées, police Times New Roman, taille 12, de format A4, recto simple. Le thème de l'opération « Dis-moi dix mots », cette année est « **qui nous relie** »\* et les 10 mots imposés sont : **accueillant, agapes, avec, chœur, complice, cordée, fil, harmonieusement, main et réseauter**. Le texte devra comporter un titre. Le manuscrit devra être envoyé en 3 exemplaires.

**Art. 4 :** Pour respecter l'anonymat, les textes ne devront pas être signés, mais comporter un code de 4 chiffres et deux lettres (de votre invention) suivi de la lettre correspondant à la catégorie (P pour primaire, C pour collégien, ...) en haut à droite de chaque exemplaire.

Exemples : - pour les adultes : 8961 PX A,

Ce code sera reporté sur une enveloppe close contenant les nom, prénom, adresse et téléphone du candidat à joindre avec le texte. Les textes non retenus pourront être retirés à la bibliothèque jusqu'au 30 mars 2011. Ensuite, ils seront détruits.

**Art. 5 :** Le manuscrit présenté ne devra jamais avoir été publié ou primé dans d'autres concours.

**Art. 6 :** Le texte (en 3 exemplaires), accompagné de l'enveloppe fermée d'anonymat (art. 4), devra être envoyé ou déposé à l'adresse suivante : Bibliothèque « Point-lecture » de Monséguir / 10 place des Tilleuls / 33 580 Monséguir, et envoyé sous format Word à l'adresse mail suivante [bibliotheque.monsegur@orange.fr](mailto:bibliotheque.monsegur@orange.fr), **avant le 12 février 2011**.

**Art. 7 :** Le lauréat de chaque catégorie sera récompensé par un « chèque lire » d'une valeur de 30€. La remise des prix aura lieu le samedi 19 mars 2011, à Monséguir (heure et lieu communiqués ultérieurement) dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la francophonie.

**Art. 8 :** Le jury sera composé de lecteurs et d'élus du Monségurais.

**Art. 9 :** La participation au présent règlement implique l'acceptation sans réserve du règlement. Tout envoi ne respectant pas le règlement (longueur du texte, taille de la police, ...) ne sera pas pris en compte.

**Art. 10 :** Les participants au concours s'engagent à autoriser une utilisation gratuite de leurs textes par les organisateurs.